

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 13 juin 2017 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy – district #2  
 Dominick Giguère – district #4  
 Normand Clermont – district #5  
 Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

Absence motivée :

Alexander Tomeo – district #3

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 9 mai 2017
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 mai 2017

### ADMINISTRATION

- 4.- Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes/contribution financière
- 5.- Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds bleu)/demande d'aide financière
- 6.- Appropriation au surplus accumulé affecté pour le transport collectif/ adoption
- 7.- Rapport financier 2016/adoption
- 8.- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice financier 2016 aux activités de fonctionnement et d'investissement d'aqueduc et d'égout pour les exercices ultérieurs
- 9.- Motion de félicitations et de remerciements/inondations printanières 2017

### LOISIRS

- 10.- Modification à la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2017/adoption
- 11.- Les Chevaliers de Colomb/15<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Assemblée Frère André 2770/souper-gala/contribution financière
- 12.- Rédaction de l'étude d'opportunité en vue de la demande de subvention pour la bibliothèque/mandat
- 13.- Entrée de données/mandat

### VOIRIE

- 14.- Travaux de pavage – 14<sup>e</sup> Avenue et 15<sup>e</sup> Rue/surveillance des travaux/ mandat
- 15.- Réfection de la 27<sup>e</sup> Avenue/surveillance des travaux/mandat
- 16.- Travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue)/surveillance des travaux/ mandat
- 17.- Travaux de fondation supérieure, sentier et pavage de la 59<sup>e</sup> Avenue et Croissant Dumoulin/Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac/autorisation

URBANISME

- 18.- Comité consultatif d'urbanisme/03-05-17/adoption du procès-verbal
- 19.- Dérogation mineure #2017-001/approbation
- 20.- Adoption/second projet de règlement 308-67-17 modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin de modifier, spécifier et remplacer certaines dispositions reliées aux cases minimales requises pour les stationnements résidentiels ainsi qu'aux ouvrages situés près des digues de protection contre les inondations
- 21.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 22.- Communication du maire
- 23.- Communication des conseillers
- 24.- Période de questions
- 25.- Levée de la séance

17-06-121 ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

17-06-122 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le procès-verbal du 9 mai 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

17-06-123 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 MAI 2017

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 mai 2017 au montant de 185 587,02 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 mai 2017 au montant de 547 826,61 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

17-06-124

QU'UNE aide financière au montant de 500 \$ soit octroyée à l'organisme Le Comité d'Aide Alimentaire des Patriotes, afin de combler leurs besoins et de leur permettre de continuer leur mission de cueillette, transformation et distribution de nourriture aux personnes en situation de pauvreté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du conseil, Marie-Claude G. Prud'Homme étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

17-06-125

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU DU GRAND MONTRÉAL (FONDS BLEU)/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE *le plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal propose de mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages à des fins récréotouristiques par la création d'une Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE ce programme d'aide financière contribue à cet objectif et vise la réalisation de projets riverains qui protègent et mettent en valeur les berges, les îles et les plans d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la CMM verse, pour les projets approuvés, une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant maximum équivalent à 50% des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables de profiter d'un tel programme d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal (Fonds bleu), plus particulièrement pour le projet suivant :

- Réaménagement de la berge (sur le boulevard de la Chapelle) – entre la 13<sup>e</sup> et la 18<sup>e</sup> Avenue.

DE CONFIRMER l'engagement de la municipalité à assumer sa part d'investissement audit projet et l'engagement à réaliser les activités de communication énoncées à la présente demande de financement;

DE CONFIRMER également notre engagement à maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

DE DÉSIGNER Monsieur Denis Gravel, maire et Madame Chantal Pilon, directrice générale, à agir au nom de la municipalité et les autoriser à signer tout document relatif à ce dossier, incluant la convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR LE TRANSPORT COLLECTIF/ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Intermunicipal de Transport Laurentides (CITL) a approuvé le retour du surplus 2016 aux villes et municipalités incluent dans cet organisme;

17-06-126

CONSIDÉRANT QU'en affectant ce retour de surplus de 2016, au surplus accumulé affecté au transport collectif, nous pourrions maintenir le paiement de nos quotes-parts annuelles équilibré;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'APPROPRIER la somme de 77 068 \$ au surplus accumulé affecté pour le paiement d'une partie des quotes-parts à payer à l'Autorité Régionale de Transport Métropolitain pour les exercices futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-127

RAPPORT FINANCIER 2016/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ADOPTER le rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Municipalité de Pointe-Calumet, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 et démontrant un surplus non consolidé de 118 071 \$, tels qu'audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-128

AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE FINANCIER 2016 AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LES EXERCICES ULTÉRIEURS

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 a été adopté ce jour ;

CONSIDÉRANT les excédents de fonctionnement enregistrés aux services d'aqueduc et d'égout ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet approprie une somme de 45 289,17 \$ de l'excédent de l'exercice financier 2016 aux fins d'affecter une somme de 30 156,11 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'aqueduc et une somme de 15 133,06 \$ aux activités de fonctionnement et d'investissement d'exercices ultérieurs du service d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE FÉLICITATIONS ET DE REMERCIEMENTS/INONDATIONS  
PRINTANIÈRES 2017

CONSIDÉRANT QUE des inondations sont survenues entre le 5 avril et le 16 mai 2017 en raison des pluies abondantes qui ont considérablement augmenté le niveau d'eau du lac des Deux-Montagnes, déjà élevé à la suite du dégel printanier;

17-06-129

CONSIDÉRANT QUE devant l'ampleur de la tâche, afin de protéger les résidences ainsi que les digues et assurer la sécurité des Calumet-Pointois, de nombreux bénévoles se sont rassemblés pour accomplir un travail colossal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet transmette ses remerciements et félicitations les plus sincères à tous les bénévoles, employés municipaux, pompiers, policiers de la Régie de police du lac des Deux-Montagnes, la Ville de Saint-Jérôme, entrepreneurs, restaurateurs, épiciers, la Petite Maison de Pointe-Calumet, le Collectif Pointe-Calumet, le Beach Club, le Super Aqua Club, les Syndicats des travailleurs de la construction et autres corporations et organismes, qui se sont mobilisés et ont contribué à aider et à porter secours aux sinistrés des inondations des dernières semaines;

QUE le conseil remercie le chef du deuxième groupe d'opposition à l'Assemblée Nationale, Monsieur François Legault et la députée de Mirabel, Madame Sylvie D'Amours, pour leurs communications et leur soutien avec la Municipalité de Pointe-Calumet afin de fournir l'aide nécessaire pendant et après ce sinistre;

QUE le conseil souligne la solidarité des villes et municipalités avoisinantes qui se sont mutuellement apportées de l'aide durant cette période difficile ainsi que la collaboration du Ministère de la Sécurité civile et le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire, direction des Laurentides;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Sécurité civile et ainsi qu'aux députés provincial et fédéral de Mirabel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-130

MODIFICATION À LA LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS  
AUX LOISIRS POUR LA SAISON ESTIVALE 2017/ADOPTION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la modification à la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison estivale 2017, soit adoptée, à savoir :

**Personne salariée étudiante**

Surveillant/sauveteur, à compter  
du 22 juin 2017 :

Ismaël Chakir en remplacement de  
Maude Gagnon-Montreuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LES CHEVALIERS DE COLOMB/15<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE FONDATION DE L'ASSEMBLÉE FRÈRE ANDRÉ 2770/SOUPER-GALA/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

17-06-131

QU'UN montant de 170 \$ soit octroyé à l'organisme Les Chevaliers de Colomb de Pointe-Calumet, Conseil 10793, pour le souper-gala du 15<sup>e</sup> anniversaire de fondation de l'Assemblée Frère André 2770, qui aura lieu le 17 juin 2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES VOIX EXPRIMÉES

Cette proposition ne recevant pas l'unanimité de la part des membres du conseil, Marie-Claude G. Prud'Homme étant contre, cette résolution est donc adoptée sur division.

17-06-132

RÉDACTION DE L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN VUE DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA BIBLIOTHÈQUE/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 6 juin 2017 du Réseau BIBLIO des Laurentides, pour la rédaction de l'étude d'opportunité en vue de la demande de subvention pour la relocalisation de la bibliothèque, dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations, pour un montant de 660 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-133

ENTRÉE DE DONNÉES/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

D'ACCEPTER l'offre de service datée du 6 juin 2017 du Réseau BIBLIO des Laurentides, pour l'entrée de la demande de subvention, dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations du Ministère de la Culture et des Communications, pour la relocalisation de la bibliothèque, pour un montant de 476\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-134

TRAVAUX DE PAVAGE – 14<sup>E</sup> AVENUE ET 15<sup>E</sup> RUE/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 11 mai 2017 de la firme Ingemax, pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de pavage – 14<sup>e</sup> Avenue et 15<sup>e</sup> Rue, pour un montant forfaitaire de 6 975 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-135 RÉFECTION DE LA 27<sup>E</sup> AVENUE/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/ MANDAT

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 11 mai 2017 de la firme Ingemax, pour la surveillance des travaux, dans le cadre de la réfection de la 27<sup>e</sup> Avenue, pour un montant forfaitaire de 9 675 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-136 TRAVAUX CORRECTIFS DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 62<sup>E</sup> AVENUE (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA 52<sup>E</sup> RUE)/ SURVEILLANCE DES TRAVAUX/MANDAT

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels datée du 11 mai 2017 de la firme Ingemax, pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux correctifs de drainage et réfection de chaussée – 62<sup>e</sup> Avenue (entre la rue André-Soucy et la 52<sup>e</sup> Rue), pour un montant forfaitaire de 20 475 \$ (taxes en sus).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 474-17 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018 (phase II).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-137 TRAVAUX DE FONDATION SUPÉRIEURE, SENTIER ET PAVAGE DE LA 59<sup>E</sup> AVENUE ET CROISSANT DUMOULIN/MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DU-LAC/AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac a demandé des soumissions par appel d'offres public concernant des travaux de fondation supérieure, sentier et pavage de la 59<sup>e</sup> Avenue (entre le chemin Oka et le sentier cyclable) et du Croissant Dumoulin;

ATTENDU QUE sur la 59<sup>e</sup> Avenue, il y a lieu de prolonger ces travaux sur notre territoire et ce, sur une superficie d'environ 230 mètres carrés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac nous a remis un bordereau d'estimation pour ces travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac est le maître d'œuvre des travaux et qu'il y a lieu de l'autoriser à effectuer lesdits travaux sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à effectuer des travaux de fondation supérieure, sentier et pavage sur la 59<sup>e</sup> Avenue et Croissant Dumoulin;

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet s'engage à contribuer aux coûts du projet, jusqu'à concurrence de sa part, selon les coûts réels des travaux effectués sur notre territoire et ce, pour un maximum de 15 200 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-138

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME/03-05-17/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mai 2017, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-139

DÉROGATION MINEURE #2017-001/APPROBATION

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2017-001 soumise comme suit :

**Demande numéro 2017-001**

Immeuble visé : 224-226, 40<sup>e</sup> Avenue  
Lot 2 127 039

**Nature et effet de la dérogation mineure :**

La demande de dérogation mineure a pour effet de régulariser la marge latérale gauche pour autoriser une marge de 4,16 mètres plutôt que de 5 mètres, tel que stipulé au règlement de zonage 308-91, afin de rendre le tout conforme;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 3 mai 2017, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Serge Bédard



QUE la demande de dérogation mineure numéro 2017-001, soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-06-140

ADOPTION/SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-67-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER, SPÉCIFIER ET REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS RELIÉES AUX CASES MINIMALES REQUISES POUR LES STATIONNEMENTS RÉSIDEN-  
TIELS AINSI QU'AUX OUVRAGES SITUÉS PRÈS DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 308-67-17 a été tenue le 6 juin 2017 ;

ATTENDU QU'aucune modification sur le projet de règlement numéro 308-67-17 n'a été apportée par le conseil municipal lors de cette assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet adopte, sans modification, le second projet de règlement numéro 308-67-17, afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TERREBONNE  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-CALUMET

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 308-67-17

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 308-91 AFIN DE MODIFIER, SPÉCIFIER ET REMPLACER CERTAINES DISPOSITIONS RELIÉES AUX CASES MINIMALES REQUISES POUR LES STATIONNEMENTS RÉSIDEN-  
TIELS AINSI QU'AUX OUVRAGES SITUÉS PRÈS DES DIGUES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

ATTENDU QUE la réglementation actuelle date de 1991 et que des modifications doivent être effectuées, afin de mettre à jour les normes en vigueur concernant les digues de protection contre les inondations et le nombre minimal de cases requises pour le stationnement en zone résidentielle;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu du règlement de zonage numéro 308-91;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a été donné à la séance ordinaire du 11 avril 2017 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 9 mai 2017;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue conformément à la Loi le 6 juin 2017;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : L'article 6.5.7 du règlement de zonage 308-91 est abrogé et remplacé par le suivant :

**6.5.7 Digue de protection contre les inondations**

Malgré toute autre disposition du présent règlement, la municipalité peut construire ou installer toute digue ou barrage afin de protéger son territoire contre les inondations. Cette digue ou barrage doit, en tout temps, être libre de toute construction ou équipement de jeux.

De plus, aucune construction et aucun muret ne peuvent être édifiés en deçà de six (6) mètres de la paroi intérieure d'une digue de protection contre les inondations.

ARTICLE 2 : Les ratios concernant le calcul du nombre de cases pour les stationnements de la section « HABITATION » de l'article 6.3.2.3 sont remplacés par les suivants :

**Habitations**

Deux (2) cases par logement;

Pour les habitations pour personnes âgées, une (1) case par logement.

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale  
adjointe et trésorière

**RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**COMMUNICATION DU MAIRE**

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

17-06-141 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QU'À 20h35, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière